

GARANTIE OFFICIELLE

2025 INFORMATIONS SUR LA GARANTIE DU PRODUIT



ÉVIERS EN ACIER INOXYDABLE 304

GARANTIE LIMITÉE À VIE

COLLECTIONS: CUISINE | SALLE DE BAIN | BOUTIQUE

ZOMODO Canada, ci-après dénommé ZOMODO, garantit que ses éviers en acier inoxydable sont exempts de défauts de matériaux et de fabrication lors d'une utilisation résidentielle normale tant que le consommateur d'origine est propriétaire de sa maison. Tous les autres composants tels que les ensembles de trousse de déchets, y compris, mais sans s'y limiter : les coupelles de crépine, les joints en caoutchouc, les tampons insonorisants, etc., bénéficient de la garantie limitée d'UN (1) an de ZOMODO, sauf indication contraire.

La réduction de la brillance, les égratignures, les taches et la gravure acide ou alcaline de la finition au fil du temps en raison de l'utilisation, des pratiques de nettoyage ou des conditions hydriques ou atmosphériques ne sont pas des défauts de fabrication, mais indiquent une usure normale.

Cette garantie s'applique uniquement aux produits ZOMODO achetés et installés au Canada.

ZOMODO, à sa discrétion, réparera, remplacera ou effectuera les ajustements appropriés lorsque l'inspection de ZOMODO révèle de tels défauts survenant lors d'une utilisation normale. Une preuve d'achat (reçu de vente original) doit être fournie à ZOMODO avec toutes les réclamations de garantie. ZOMODO n'est pas responsable du retrait, de l'installation, des frais de main-d'œuvre ou d'autres coûts accessoires ou consécutifs. En aucun cas, la responsabilité de ZOMODO ne peut dépasser le prix d'achat du produit. Tous les frais de transport vers et depuis le point d'achat seront à la charge de l'acheteur. Tout évier retourné doit être dans son emballage d'origine et inclure tous les accessoires, pièces et documentations qui l'accompagnent.

Garantie Commerciale - Si ce produit est utilisé à des fins commerciales ou à l'extérieur du Canada, ZOMODO garantit que le produit est exempt de défauts de matériaux et de fabrication pendant UN (1) an à compter de la date d'achat, toutes les autres conditions de cette garantie s'appliquant, à l'exception de la durée.

Entretien et Nettoyage - NE JAMAIS nettoyer l'acier inoxydable avec un tampon à récurer ou un objet contenant du métal. N'utilisez jamais de nettoyeurs contenant des nettoyeurs abrasifs, de l'ammoniaque, de l'eau de Javel, des acides, des cires, de l'alcool, des solvants non recommandés pour les produits ZOMODO. Ça ANNULERA la garantie. Consultez les recommandations d'entretien des produits sur : WWW.ZOMODO.CA/PRODUCTCARE.

CE QUI N'EST PAS COUVERT :

Cette garantie ne couvre pas les produits qui ont été abandonnés lors de l'achat ou les produits d'exposition, que ces produits aient été achetés dans des magasins à rabais, chez des détaillants non autorisés et/ou vendus en liquidation. Cette garantie ne couvre pas les cadeaux gratuits inclus avec l'achat.

Cette garantie ne couvre pas les dommages résultant d'une négligence, d'une mauvaise utilisation, d'un abus, d'une négligence, d'un accident, d'eau dure ou de dépôts minéraux, d'une exposition à des matériaux corrosifs, d'un entretien inapproprié, d'une altération du produit ou du non-respect des instructions d'entretien, de nettoyage ou d'installation fournies par Zomodo.

Zomodo Canada recommande que tous les produits ZOMODO soient installés par un professionnel du commerce entièrement agréé et assuré, possédant de l'expérience dans l'installation de produits manufacturés de cuisine et/ou de salle de bain.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ JURIDIQUE :

ZOMODO ne garantit aucun dommage de transport pouvant survenir lors de l'expédition de produits par un tiers. La garantie de ZOMODO s'applique uniquement à l'acheteur d'origine. ZOMODO décline également toute responsabilité pour tout dommage accessoire ou causé à des tiers directement ou indirectement par les produits ZOMODO.

éviers | accessoires | robinets | douches
CUISINE | LESSIVE | SALLE DE BAIN | EXTÉRIEUR

GARANTIE OFFICIELLE

2025 INFORMATIONS SUR LA GARANTIE DU PRODUIT



ÉVIERS EN ACIER INOXYDABLE 304 COLORÉ PVD PEARLARC® ET PLATINE

GARANTIE LIMITÉE À VIE

COLLECTIONS: CUISINE | SALLE DE BAIN | BOUTIQUE

ZOMODO Canada, ci-après dénommé ZOMODO, garantit que ses éviers en acier inoxydable sont exempts de défauts de matériaux et de fabrication lors d'une utilisation résidentielle normale tant que le consommateur d'origine est propriétaire de sa maison.

Tous les autres composants tels que les ensembles de trousse de déchets, y compris, mais sans s'y limiter : les coupelles de crépine, les joints en caoutchouc, les tampons insonorisants, etc., bénéficient de la garantie limitée d'UN (1) an de ZOMODO, sauf indication contraire.

Le ternissement de la finition de couleur PearlArc ou du revêtement en résine, les égratignures, les taches et la gravure acide ou alcaline de la finition au fil du temps en raison de l'utilisation, des récipients de préparation d'aliments chauds, des ustensiles, des casseroles/poêles, etc., des pratiques de nettoyage ou d'une exposition prolongée à l'eau dure ne sont pas des défauts de fabrication mais indiquent une usure normale.

Cette garantie s'applique uniquement aux produits ZOMODO achetés et installés au Canada.

ZOMODO, à sa discrétion, réparera, remplacera ou effectuera les ajustements appropriés lorsque l'inspection de ZOMODO révèle de tels défauts survenant lors d'une utilisation normale. Une preuve d'achat (reçu de vente original) doit être fournie à ZOMODO avec toutes les réclamations de garantie. ZOMODO n'est pas responsable du retrait, de l'installation, des frais de main-d'œuvre ou d'autres coûts accessoires ou consécutifs. En aucun cas, la responsabilité de ZOMODO ne peut dépasser le prix d'achat du produit. Tous les frais de transport vers et depuis le point d'achat seront à la charge de l'acheteur. Tout évier retourné doit être dans son emballage d'origine et inclure tous les accessoires, pièces et documentations qui l'accompagnent.

Garantie Commerciale - Si ce produit est utilisé à des fins commerciales ou à l'extérieur du Canada, ZOMODO garantit que le produit est exempt de défauts de matériaux et de fabrication pendant UN (1) an à compter de la date d'achat, toutes les autres conditions de cette garantie s'appliquant, à l'exception de la durée.

Entretien et Nettoyage - NE JAMAIS nettoyer l'acier inoxydable avec un tampon à récurer ou un objet contenant du métal. N'utilisez jamais de nettoyeurs contenant des nettoyeurs abrasifs, de l'ammoniaque, de l'eau de Javel, des acides, des cires, de l'alcool, des solvants non recommandés pour les éviers ZOMODO. Ça ANNULERA la garantie. Consultez les recommandations d'entretien des produits sur : WWW.ZOMODO.CA/PRODUCTCARE.

CE QUI N'EST PAS COUVERT :

Cette garantie ne couvre pas les produits qui ont été abandonnés lors de l'achat ou les produits d'exposition, que ces produits aient été achetés dans des magasins à rabais, chez des détaillants non autorisés et/ou vendus en liquidation. Cette garantie ne couvre pas les cadeaux gratuits inclus avec l'achat.

Cette garantie ne couvre pas les dommages résultant d'une négligence, d'une mauvaise utilisation, d'un abus, d'une négligence, d'un accident, d'eau dure ou de dépôts minéraux, d'une exposition à des matériaux corrosifs, d'un entretien inapproprié, d'une altération du produit ou du non-respect des instructions d'entretien, de nettoyage ou d'installation fournies par Zomodo.

Zomodo Canada recommande que tous les produits ZOMODO soient installés par un professionnel du commerce entièrement agréé et assuré, possédant de l'expérience dans l'installation de produits manufacturés de cuisine et/ou de salle de bain.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ JURIDIQUE :

ZOMODO ne garantit aucun dommage de transport pouvant survenir lors de l'expédition de produits par un tiers. La garantie de ZOMODO s'applique uniquement à l'acheteur d'origine. ZOMODO décline également toute responsabilité pour tout dommage accessoire ou causé à des tiers directement ou indirectement par les produits ZOMODO.

éviers | accessoires | robinets | douches
CUISINE | LESSIVE | SALLE DE BAIN | EXTÉRIEUR

GARANTIE OFFICIELLE

2025 INFORMATIONS SUR LA GARANTIE DU PRODUIT



DISTRIBUTEURS DE SAVON ET ACCESSOIRES

GARANTIE LIMITÉE

COLLECTIONS: CUISINE | SALLE DE BAIN | BOUTIQUE

ZOMODO Canada, ci-après dénommée ZOMODO, garantit que le corps et la buse de ses distributeurs de savon en acier inoxydable, ses passoires et ses plateaux d'égouttage sont exempts de défauts de matériaux et de fabrication lors d'une utilisation résidentielle normale tant que le consommateur d'origine est propriétaire de sa maison.

ZOMODO garantit le système de pompe en plastique et la bouteille des distributeurs de savon pour une période de CINQ (5) ans ou 30 000 cycles à compter de la date d'achat.

Tous les autres accessoires tels que, mais sans s'y limiter : les planches à découper en bambou ou en fibre de roche, les grilles de fond, les tapis à roulettes minces et larges, les couvercles de drain, les paniers à vaisselle, les couvercles d'évier en verre, etc. bénéficient de la garantie limitée d'UN (1) an de ZOMODO à compter de la date d'achat, sauf indication contraire.

La réduction de la brillance, les égratignures, les taches et la gravure acide ou alcaline de la finition au fil du temps en raison de l'utilisation, des pratiques de nettoyage ou des conditions hydriques ou atmosphériques ne sont pas des défauts de fabrication, mais indiquent une usure normale.

Cette garantie s'applique uniquement aux produits ZOMODO achetés et installés au Canada.

ZOMODO, à sa discrétion, réparera, remplacera ou effectuera les ajustements appropriés lorsque l'inspection de ZOMODO révèle de tels défauts survenant lors d'une utilisation normale. Une preuve d'achat (reçu de vente original) doit être fournie à ZOMODO avec toutes les réclamations de garantie. ZOMODO n'est pas responsable du retrait, de l'installation, des frais de main-d'œuvre ou d'autres coûts accessoires ou consécutifs.

Garantie Commerciale - Si ce produit est utilisé à des fins commerciales ou à l'extérieur du Canada, ZOMODO garantit que le produit est exempt de défauts de matériaux et de fabrication pendant UN (1) an à compter de la date d'achat, toutes les autres conditions de cette garantie s'appliquant, à l'exception de la durée.

Entretien et Nettoyage - NE JAMAIS nettoyer l'acier inoxydable avec un tampon à récurer ou un objet contenant du métal. N'utilisez jamais de nettoyeurs contenant des nettoyeurs abrasifs, de l'ammoniaque, de l'eau de Javel, des acides, des cires, de l'alcool, des solvants non recommandés pour les produits ZOMODO. Ça ANNULERA la garantie. Consultez les recommandations d'entretien des produits sur : WWW.ZOMODO.CA/PRODUCTCARE.

CE QUI N'EST PAS COUVERT :

Cette garantie ne couvre pas les produits qui ont été abandonnés lors de l'achat ou les produits d'exposition, que ces produits aient été achetés dans des magasins à rabais, chez des détaillants non autorisés et/ou vendus en liquidation. Cette garantie ne couvre pas les cadeaux gratuits inclus avec l'achat.

Cette garantie ne couvre pas les dommages résultant d'une négligence, d'une mauvaise utilisation, d'un abus, d'une négligence, d'un accident, d'eau dure ou de dépôts minéraux, d'égratignures ou d'écaillages de la finition extérieure, d'une exposition à des matériaux corrosifs en raison, mais sans s'y limiter, de la distribution de liquides très visqueux et non savonneux, d'un entretien inapproprié, d'une altération du produit ou du non-respect des instructions d'entretien, de nettoyage ou d'installation fournies par Zomodo.

Zomodo Canada recommande que tous les produits ZOMODO soient installés par un professionnel du commerce entièrement agréé et assuré, possédant de l'expérience dans l'installation de produits manufacturés de cuisine et/ou de salle de bain.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ JURIDIQUE :

ZOMODO ne garantit aucun dommage de transport pouvant survenir lors de l'expédition de produits par un tiers. La garantie de ZOMODO s'applique uniquement à l'acheteur d'origine. ZOMODO décline également toute responsabilité pour tout dommage accessoire ou causé à des tiers directement ou indirectement par les produits ZOMODO.

éviers | accessoires | robinets | douches
CUISINE | LESSIVE | SALLE DE BAIN | EXTÉRIEUR

GARANTIE OFFICIELLE

2025 INFORMATIONS SUR LA GARANTIE DU PRODUIT



ROBINETS EN ACIER INOXYDABLE 304

GARANTIE LIMITÉE À VIE

COLLECTIONS: CUISINE | SALLE DE BAIN | BOUTIQUE

ZOMODO Canada, ci-après dénommé ZOMODO, garantit que la structure et la finition* du robinet sont exemptes de défauts de matériaux et de fabrication dans des conditions normales d'utilisation tant que l'acheteur d'origine réside dans la résidence dans laquelle le robinet a été installé pour la première fois. Lorsqu'il est utilisé dans une unité résidentielle unifamiliale ou multifamiliale louée ou louée, y compris les duplex, les maisons de ville, les copropriétés et les appartements, ZOMODO garantit que le robinet est exempt de défauts de matériaux et de fabrication pendant une période de CINQ (5) ans au consommateur d'origine qui est propriétaire de la propriété mais n'y habite pas.

ZOMODO garantit que l'ensemble de la tête de pulvérisation du robinet (y compris le moteur, les aérateurs, la structure, les restricteurs, les dispositifs anti-retour, les tuyaux de pulvérisation, les tuyaux d'alimentation tressés qui comprennent le nylon, le silicone et l'acier inoxydable du produit) est exempt de défauts de matériaux et de fabrication dans des conditions normales d'utilisation pendant une période d'UN (1) an à compter de la date d'achat.

Si le robinet fuit ou goutte pendant une utilisation normale pendant la période de garantie, ZOMODO enverra gratuitement par la poste la pièce requise, c'est-à-dire la rondelle, la tête de pulvérisation, le tuyau, etc.

ZOMODO garantit que la cartouche du robinet est exempte de défauts de matériaux et de fabrication dans des conditions normales d'utilisation pendant une période de CINQ (5) ans à compter de la date d'achat.

*ZOMODO garantit que les finitions en acier inoxydable brossé (BR) des robinets ZOMODO seront exemptes de défauts de fabrication pendant toute la DURÉE DE VIE du robinet. Toutes les autres finitions des robinets ZOMODO seront exemptes de défauts de fabrication pendant CINQ (5) ans à compter de la date d'achat d'origine. La garantie de ZOMODO ne couvre pas les égratignures ou les imperfections de finition lors d'une utilisation régulière du robinet.

Cette garantie s'applique uniquement aux robinets ZOMODO achetés et installés au Canada.

ZOMODO, à sa discrétion, réparera, remplacera ou effectuera les ajustements appropriés lorsque l'inspection de ZOMODO révèle de tels défauts survenant lors d'une utilisation normale. Une preuve d'achat (reçu de vente original) doit être fournie à ZOMODO avec toutes les réclamations de garantie. ZOMODO n'est pas responsable du retrait, de l'installation, des frais de main-d'œuvre ou d'autres coûts accessoires ou consécutifs.

Garantie Commerciale - Si ce produit est utilisé à des fins commerciales ou à l'extérieur du Canada, ZOMODO garantit que le produit est exempt de défauts de matériaux et de fabrication pendant CINQ (5) ans à compter de la date d'achat, toutes les autres conditions de cette garantie s'appliquant, à l'exception de la durée.

Entretien et Nettoyage - NE JAMAIS nettoyer l'acier inoxydable avec un tampon à récurer ou un objet contenant du métal. N'utilisez jamais de nettoyeurs contenant des nettoyeurs abrasifs, de l'ammoniaque, de l'eau de Javel, des acides, des cires, de l'alcool, des solvants non recommandés pour les produits ZOMODO. Ça ANNULERA la garantie. Consultez les recommandations d'entretien des produits sur : WWW.ZOMODO.CA/PRODUCTCARE.

CE QUI N'EST PAS COUVERT :

Cette garantie ne couvre pas les produits qui ont été abandonnés lors de l'achat ou les produits d'exposition, que ces produits aient été achetés dans des magasins à rabais, chez des détaillants non autorisés et/ou vendus en liquidation. Cette garantie ne couvre pas les cadeaux gratuits inclus avec l'achat.

Cette garantie ne couvre pas les dommages résultant d'une négligence, d'une mauvaise utilisation, d'un abus, d'une négligence, d'un accident, d'eau dure ou de dépôts minéraux, d'une exposition à des matériaux corrosifs, d'un entretien inapproprié, d'une altération du produit ou du non-respect des instructions d'entretien, de nettoyage ou d'installation fournies par Zomodo.

Zomodo Canada recommande que tous les produits ZOMODO soient installés par un professionnel du commerce entièrement agréé et assuré, possédant de l'expérience dans l'installation de produits manufacturés de cuisine et/ou de salle de bain.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ JURIDIQUE :

ZOMODO ne garantit aucun dommage de transport pouvant survenir lors de l'expédition de produits par un tiers. La garantie de ZOMODO s'applique uniquement à l'acheteur d'origine. ZOMODO décline également toute responsabilité pour tout dommage accessoire ou causé à des tiers directement ou indirectement par les produits ZOMODO.

évier | accessoires | robinets | douches
CUISINE | LESSIVE | SALLE DE BAIN | EXTÉRIEUR

ÉVIERS RÉSIDENTIELS EXTÉRIEURS EN ACIER INOXYDABLE DE QUALITÉ MARINE 316 **GARANTIE LIMITÉE À VIE**

COLLECTION: ALFRESCO

En attendant que les produits de plomberie extérieurs soient entretenus et hivernés correctement et régulièrement, la garantie de ZOMODO pour les éviers extérieurs résidentiels en acier inoxydable de qualité marine 316 est la suivante :

ZOMODO Canada, ci-après dénommé ZOMODO, garantit que son évier en acier inoxydable 316 est exempt de défauts de matériaux et de fabrication lors d'une utilisation résidentielle normale tant que le consommateur d'origine est propriétaire de sa maison.

D'autres composants tels que les ensembles de déchets d'évier, y compris, mais sans s'y limiter : les coupelles de crépine, les joints en caoutchouc, les tampons insonorisants, etc., bénéficient de la garantie limitée d'UN (1) an de ZOMODO, sauf indication contraire.

La réduction de la brillance, les égratignures, les taches et la gravure acide ou alcaline de la finition au fil du temps en raison de l'utilisation, des pratiques de nettoyage ou des conditions hydriques ou atmosphériques ne sont pas des défauts de fabrication, mais indiquent une usure normale.

Cette garantie s'applique uniquement aux produits ZOMODO achetés et installés au Canada.

ZOMODO, à sa discrétion, réparera, remplacera ou effectuera les ajustements appropriés lorsque l'inspection de ZOMODO révèle de tels défauts survenant lors d'une utilisation normale. Une preuve d'achat (reçu de vente original) doit être fournie à ZOMODO avec toutes les réclamations de garantie. ZOMODO n'est pas responsable du retrait, de l'installation, des frais de main-d'œuvre ou d'autres coûts accessoires ou consécutifs. En aucun cas, la responsabilité de ZOMODO ne peut dépasser le prix d'achat du produit. Tous les frais de transport vers et depuis le point d'achat seront à la charge de l'acheteur. Tout évier retourné doit être dans son emballage d'origine et inclure tous les accessoires, pièces et documentations qui l'accompagnent.

Garantie Commerciale - Si ce produit est utilisé à des fins commerciales ou à l'extérieur du Canada, ZOMODO garantit que le produit est exempt de défauts de matériaux et de fabrication pendant UN (1) an à compter de la date d'achat, toutes les autres conditions de cette garantie s'appliquant, à l'exception de la durée.

Entretien et Nettoyage - NE JAMAIS nettoyer l'acier inoxydable avec un tampon à récurer ou un objet contenant du métal. N'utilisez jamais de nettoyeurs contenant des nettoyeurs abrasifs, de l'ammoniac, de l'eau de Javel, des acides, des cires, de l'alcool, des solvants non recommandés pour les produits ZOMODO. Ça ANNULERA la garantie. Consultez les recommandations d'entretien des produits sur : WWW.ZOMODO.CA/PRODUCTCARE.

Hivernage - Pour un entretien et une réparation appropriés du produit pendant les mois les plus froids, veuillez visiter WWW.ZOMODO.CA/PRODUCTCARE pour obtenir des instructions d'hivernage. Un entretien inapproprié ou inexistant des appareils de plomberie extérieurs peut annuler la garantie.

CE QUI N'EST PAS COUVERT :

Cette garantie ne couvre pas les produits qui ont été abandonnés lors de l'achat ou les produits d'exposition, que ces produits aient été achetés dans des magasins à rabais, chez des détaillants non autorisés et/ou vendus en liquidation. Cette garantie ne couvre pas les cadeaux gratuits inclus avec l'achat.

Cette garantie ne couvre pas les dommages résultant d'une négligence, d'une mauvaise utilisation, d'un abus, d'une négligence, d'un accident, d'eau dure ou de dépôts minéraux, d'une exposition à des matériaux corrosifs, d'un entretien inapproprié, d'une altération du produit ou du non-respect des instructions d'entretien, de nettoyage ou d'installation fournies par Zomodo.

Zomodo Canada recommande que tous les produits ZOMODO soient installés par un professionnel du commerce entièrement agréé et assuré, possédant de l'expérience dans l'installation de produits manufacturés de cuisine et/ou de salle de bain.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ JURIDIQUE :

ZOMODO ne garantit aucun dommage de transport pouvant survenir lors de l'expédition de produits par un tiers. La garantie de ZOMODO s'applique uniquement à l'acheteur d'origine. ZOMODO décline également toute responsabilité pour tout dommage accessoire ou causé à des tiers directement ou indirectement par les produits ZOMODO.

éviers | accessoires | robinets | douches
CUISINE | LESSIVE | SALLE DE BAIN | EXTÉRIEUR

GARANTIE OFFICIELLE

2025 INFORMATIONS SUR LA GARANTIE DU PRODUIT



ROBINETS EXTÉRIEURS RÉSIDENTIELS EN ACIER INOXYDABLE DE QUALITÉ MARINE 316 **GARANTIE LIMITÉE À VIE**

COLLECTION: ALFRESCO

En attendant que les produits de plomberie extérieurs soient entretenus et hivernés correctement et régulièrement, la garantie de ZOMODO pour les robinets extérieurs résidentiels en acier inoxydable de qualité marine 316 est la suivante :

ZOMODO Canada, ci-après dénommé ZOMODO, garantit que ses structures de robinets en acier inoxydable 316 sont exemptes de défauts de matériaux et de fabrication lors d'une utilisation résidentielle normale tant que le consommateur d'origine est propriétaire de sa maison.

ZOMODO garantit que l'ensemble de la tête de pulvérisation du robinet (y compris le moteur, les aérateurs, la structure, les restricteurs, les dispositifs anti-retour, les tuyaux de pulvérisation, les tuyaux d'alimentation tressés qui comprennent le nylon, le silicone et l'acier inoxydable du produit) est exempt de défauts de matériaux et de fabrication dans des conditions normales d'utilisation pendant une période d'UN (1) an à compter de la date d'achat.

ZOMODO garantit que la cartouche du robinet est exempt de défauts de matériaux et de fabrication dans des conditions normales d'utilisation pendant une période de CINQ (5) ans à compter de la date d'achat.

*ZOMODO garantit que la finition en acier inoxydable brossé (BR) des robinets ZOMODO sera exempt de défauts de fabrication pendant toute la DURÉE DE VIE du robinet. La garantie de ZOMODO ne couvre pas les égratignures ou les imperfections de finition lors d'une utilisation régulière du robinet.

La réduction de la brillance, les égratignures, les taches et la gravure acide ou alcaline de la finition au fil du temps en raison de l'utilisation, des pratiques de nettoyage ou des conditions hydriques ou atmosphériques ne sont pas des défauts de fabrication, mais indiquent une usure normale.

Cette garantie s'applique uniquement aux produits ZOMODO achetés et installés au Canada.

ZOMODO, à sa discrétion, réparera, remplacera ou effectuera les ajustements appropriés lorsque l'inspection de ZOMODO révèle de tels défauts survenant lors d'une utilisation normale. Une preuve d'achat (reçu de vente original) doit être fournie à ZOMODO avec toutes les réclamations de garantie. ZOMODO n'est pas responsable du retrait, de l'installation, des frais de main-d'œuvre ou d'autres coûts accessoires ou consécutifs. En aucun cas, la responsabilité de ZOMODO ne peut dépasser le prix d'achat du produit. Tous les frais de transport vers et depuis le point d'achat seront à la charge de l'acheteur. Tout évier retourné doit être dans son emballage d'origine et inclure tous les accessoires, pièces et documentations qui l'accompagnent.

Garantie Commerciale - Si ce produit est utilisé à des fins commerciales ou à l'extérieur du Canada, ZOMODO garantit que le produit est exempt de défauts de matériaux et de fabrication pendant UN (1) an à compter de la date d'achat, toutes les autres conditions de cette garantie s'appliquant, à l'exception de la durée.

Entretien et Nettoyage - NE JAMAIS nettoyer l'acier inoxydable avec un tampon à récurer ou un objet contenant du métal. N'utilisez jamais de nettoyeurs contenant des nettoyeurs abrasifs, de l'ammoniaque, de l'eau de Javel, des acides, des cires, de l'alcool, des solvants non recommandés pour les produits ZOMODO. Ça ANNULERA la garantie. Consultez les recommandations d'entretien des produits sur : WWW.ZOMODO.CA/PRODUCTCARE.

Hivernage - Pour un entretien et une réparation appropriés du produit pendant les mois les plus froids, veuillez visiter WWW.ZOMODO.CA/PRODUCTCARE pour obtenir des instructions d'hivernage. Un entretien inapproprié ou inexistant des appareils de plomberie extérieurs peut annuler la garantie.

CE QUI N'EST PAS COUVERT :

Cette garantie ne couvre pas les produits qui ont été abandonnés lors de l'achat ou les produits d'exposition, que ces produits aient été achetés dans des magasins à rabais, chez des détaillants non autorisés et/ou vendus en liquidation. Cette garantie ne couvre pas les cadeaux gratuits inclus avec l'achat.

Cette garantie ne couvre pas les dommages résultant d'une négligence, d'une mauvaise utilisation, d'un abus, d'une négligence, d'un accident, d'eau dure ou de dépôts minéraux, d'une exposition à des matériaux corrosifs, d'un entretien inapproprié, d'une altération du produit ou du non-respect des instructions d'entretien, de nettoyage ou d'installation fournies par Zomodo.

Zomodo Canada recommande que tous les produits ZOMODO soient installés par un professionnel du commerce entièrement agréé et assuré, possédant de l'expérience dans l'installation de produits manufacturés de cuisine et/ou de salle de bain.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ JURIDIQUE :

ZOMODO ne garantit aucun dommage de transport pouvant survenir lors de l'expédition de produits par un tiers. La garantie de ZOMODO s'applique uniquement à l'acheteur d'origine. ZOMODO décline également toute responsabilité pour tout dommage accessoire ou causé à des tiers directement ou indirectement par les produits ZOMODO.

éviers | accessoires | robinets | douches
CUISINE | LESSIVE | SALLE DE BAIN | EXTÉRIEUR

DOUCHES EXTÉRIEURES RÉSIDENIELLES EN ACIER INOXYDABLE DE QUALITÉ 316 **GARANTIE LIMITÉE À VIE**

COLLECTION: ALFRESCO

En attendant que les produits de plomberie extérieurs soient entretenus et hivernés régulièrement, la garantie de ZOMODO pour les douches extérieures résidentielles en acier inoxydable de qualité marine 316 est la suivante :

ZOMODO Canada, ci-après dénommée ZOMODO, garantit que ses structures de douche en acier inoxydable 316 sont exemptes de défauts de matériaux et de fabrication lors d'une utilisation résidentielle normale tant que le consommateur d'origine est propriétaire de sa maison.

ZOMODO garantit que l'ensemble de douche (y compris le moteur, les aérateurs, la structure, les restricteurs, les dispositifs anti-retour, les tuyaux de pulvérisation, les tuyaux d'alimentation tressés qui comprennent le nylon, le silicone et l'acier inoxydable du produit) est exempt de défauts de matériaux et de fabrication dans des conditions normales d'utilisation pendant une période d'UN (1) an à compter de la date d'achat.

ZOMODO garantit que la cartouche de la soupape de douche est exempt de défauts de matériaux et de fabrication dans des conditions normales d'utilisation pendant une période de CINQ (5) ans à compter de la date d'achat.

*ZOMODO garantit que la finition en acier inoxydable brossé (BR) des systèmes de douche ZOMODO sera exempt de défauts de fabrication pendant toute la DURÉE DE VIE de la douche.

La réduction de la brillance, les égratignures, les taches et la gravure acide ou alcaline de la finition au fil du temps en raison de l'utilisation, des pratiques de nettoyage ou des conditions hydriques ou atmosphériques ne sont pas des défauts de fabrication, mais indiquent une usure normale.

Cette garantie s'applique uniquement aux produits ZOMODO achetés et installés au Canada.

ZOMODO, à sa discrétion, réparera, remplacera ou effectuera les ajustements appropriés lorsque l'inspection de ZOMODO révèle de tels défauts survenant lors d'une utilisation normale. Une preuve d'achat (reçu de vente original) doit être fournie à ZOMODO avec toutes les réclamations de garantie. ZOMODO n'est pas responsable du retrait, de l'installation, des frais de main-d'œuvre ou d'autres coûts accessoires ou consécutifs. En aucun cas, la responsabilité de ZOMODO ne peut dépasser le prix d'achat du produit. Tous les frais de transport vers et depuis le point d'achat seront à la charge de l'acheteur. Tout évier retourné doit être dans son emballage d'origine et inclure tous les accessoires, pièces et documentations qui l'accompagnent.

Garantie Commerciale - Si ce produit est utilisé à des fins commerciales ou à l'extérieur du Canada, ZOMODO garantit que le produit est exempt de défauts de matériaux et de fabrication pendant UN (1) an à compter de la date d'achat, toutes les autres conditions de cette garantie s'appliquant, à l'exception de la durée.

Entretien et Nettoyage - NE JAMAIS nettoyer l'acier inoxydable avec un tampon à récurer ou un objet contenant du métal. N'utilisez jamais de nettoyeurs contenant des nettoyeurs abrasifs, de l'ammoniaque, de l'eau de Javel, des acides, des cires, de l'alcool, des solvants non recommandés pour les produits ZOMODO. Ça ANNULERA la garantie. Consultez les recommandations d'entretien des produits sur : WWW.ZOMODO.CA/PRODUCTCARE.

Hivernage - Pour un entretien et une réparation appropriés du produit pendant les mois les plus froids, veuillez visiter WWW.ZOMODO.CA/PRODUCTCARE pour obtenir des instructions d'hivernage. Un entretien inapproprié ou inexistant des appareils de plomberie extérieurs peut annuler la garantie.

CE QUI N'EST PAS COUVERT :

Cette garantie ne couvre pas les produits qui ont été abandonnés lors de l'achat ou les produits d'exposition, que ces produits aient été achetés dans des magasins à rabais, chez des détaillants non autorisés et/ou vendus en liquidation. Cette garantie ne couvre pas les cadeaux gratuits inclus avec l'achat.

Cette garantie ne couvre pas les dommages résultant d'une négligence, d'une mauvaise utilisation, d'un abus, d'une négligence, d'un accident, d'eau dure ou de dépôts minéraux, d'une exposition à des matériaux corrosifs, d'un entretien inapproprié, d'une altération du produit ou du non-respect des instructions d'entretien, de nettoyage ou d'installation fournies par Zomodo.

Zomodo Canada recommande que tous les produits ZOMODO soient installés par un professionnel du commerce entièrement agréé et assuré, possédant de l'expérience dans l'installation de produits manufacturés de cuisine et/ou de salle de bain.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ JURIDIQUE :

ZOMODO ne garantit aucun dommage de transport pouvant survenir lors de l'expédition de produits par un tiers. La garantie de ZOMODO s'applique uniquement à l'acheteur d'origine. ZOMODO décline également toute responsabilité pour tout dommage accessoire ou causé à des tiers directement ou indirectement par les produits ZOMODO.

éviers | accessoires | robinets | douches
CUISINE | LESSIVE | SALLE DE BAIN | EXTÉRIEUR